

Demain, jour de Noël, l'office ne sera pas public, elle paraîtra Mercredi.

Les personnes qui s'intéressent à la Religion et à ses progrès, sont priées de venir demain, jour de Noël, pendant la Grand' Messe, ou fera une quête pour contribuer au soutien du Séminaire de ce Diocèse.

De nouvelles Délégations.

Académie française d'Europe. Par le navire Jane, arrivé de Liverpool, on a reçu en cette ville, des journaux jusqu'au 7 Novembre. Les affaires de la Grèce n'étaient pas encore arrangées. Les commandants des flottes française et anglaise, s'étant fixés à la promesse que leur avait faite Ibrahim-Pacha, de ne pas sortir du port de Navarin, et de cesser toute hostilité contre les Grecs, jusqu'à ce que la Porte ait fait une réponse satisfaisante, se retirèrent du port; Ibrahim, profitant de leur absence, mit à la voile de suite, en se dirigeant sur la Morée, où il a ordonné à un grand corps d'armée de se rendre en toute hâte.

Conseil de Ville.

Séance du 22 Décembre 1827. Lecture est donnée du journal de la séance précédente. En suite, le secrétaire lit une lettre du fermier du marché aux légumes, relative à des réclamations qu'il a déjà faites et qui n'ont pas été admises. M. White. Je demande la nomination d'un comité chargé d'examiner les griefs dont se plaint M. Blosca. M. Burthe. Je m'oppose à la nomination de ce comité, attendu que nous avons posé en principe, que les fermiers ont des garanties suffisantes dans les ordonnances, dont ils ont eu connaissance en passant leur marché. M. Canonge. Je seconde la motion de M. Phillips, et voici mes raisons: M. Viosca n'a dit que ses motifs de plainte portaient principalement sur la facilité qu'on a laissée de vendre, sur le marché, différents articles compris dans sa ferme. Mais ce prétendu tort des officiers de police, résulte de vos ordonnances et des devoirs mêmes des commissaires, qui sont assésés aux dispositions qui permettent la vente de certains objets. Il est possible que le comité conférant avec le fermier, l'on parviendrait à lui faire entendre que ses réclamations ne sont pas aussi fondées qu'il le pense et qu'on obtienne ainsi de le faire se désister, je propose donc la nomination d'un comité.

Cette proposition est adoptée. Les communications du maire, ayant été apportées, lecture en est donnée. Il demande que le conseil s'occupe de fixer le minimum des terrains qui doivent être vendus lundi prochain, renvoyé à la fin de la séance. Il communique une lettre du maire de la Mobile, qui transmet une résolution du conseil de cette ville; et il demande l'approbation du conseil pour le paiement du montant de 1000 piastres qu'il a acquitté, au profit des incendiés de la Mobile. La lettre du maire de la Mobile, exprime son regret sur ce que la résolution du conseil a paru susceptible de quelque interprétation fâcheuse. A l'époque, dit-il, en substance où nous regimons cette donation, nous n'avions pas encore reçu de sollicitation de la part d'indigents incendiés; nous en avons reçu depuis. Mais, dans aucun temps, cette offre ne nous a paru d'une valeur qui méritât ni dédain ni mépris; nous l'avons au contraire considérée comme généreuse; et comme le résultat des vœux écharitables d'une ville voisine.

Ce maire annonce qu'il tire sur celui de la ville pour les 1000 piastres, et il dit que cette somme sera distribuée aux plus nécessiteux des incendiés. Lecture en suite, est donnée de la résolution du conseil de la Mobile qui, considérant que le 10 décembre, le maire ayant rapporté qu'il n'avait pas cru devoir tirer que celui de la Nouvelle-Orléans, en raison de la manière dont le conseil de la N. Orléans avait interprété la lettre et les résolutions de la Mobile. Le conseil approuve le retard apporté par le maire de la Mobile et les motifs qu'il en donne.

Résolu que le conseil n'ait jamais traité avec mépris ni avec manque de respect, l'offre du conseil de la N. Orléans, et qu'il approuve la lettre du maire de la Mobile, qui transmettait la résolution du conseil. Qu'il ne trouve aucun fondement de plainte de la part du conseil de la N. Orléans dans les communications qui lui ont été faites, qu'il approuve le retard du maire à tirer, que ne constabnt la manière dont le conseil de la ville d'Orléans a pu envisager les procédés du conseil de la Mobile, comme cette somme n'est pas des finances à entrer dans les coffres de la ville, mais qu'elle doit être distribuée aux infortunés, il autorise le maire à tirer de suite sur le maire de la ville d'Orléans, pour la somme allouée par le conseil de cette ville. Résolu que copie soit expédiée de l'arrêté.

M. Canonge. Les 1000 piastres sont payées et de quelque manière qu'on veuille envisager les actes antérieurs, s'il fallait quelque chose de plus pour justifier l'opinion que j'ai émise à cet égard, je trouverais cette justification dans les nouvelles communications qui vous sont faites. Si d'une part, la lettre du maire de la Mobile est pleine d'expressions bienveillantes et polies, d'un autre côté, la résolution du conseil de la Mobile conserve un caractère d'orgueil, fait pour blesser notre délicatesse. En effet, il désavoue toute intention d'offense, et toute expression de dédain, mais une fois l'hommage indépen-

sable rendu à cette ville, celle de la Mobile, reprend son ton fier; et elle dit: quelle que soit la manière dont ait été reçu l'offre, attendu que les fonds sont aux malheureux, elle autorise à émettre le montant. Nous n'avons plus de motion à faire à cet égard, mais il nous reste à faire connaître au public toute la suite d'une affaire, dont le commencement est à sa connaissance. En conséquence, je demande que les communications du maire de la ville de la Mobile, soient insérées sur nos registres, et que celles qui ont été publiées dans le journal de cette séance qui doit être imprimées.

L'avocat de la ville écrit au conseil pour lui transmettre les propositions de M. Davis relativement à la dette dont on a réclamé le paiement. M. Davis dit qu'après avoir réfléchi au moyen de s'acquitter de cette dette, il n'en voit pas d'autre que la vente de la propriété. En conséquence, il offre à la ville, de lui vendre son théâtre, en bons de 13 10 ans, à un faible intérêt, il annonce qu'il se rendra locataire de la ville, et qu'on pourra des bons qu'il en aura obtenus, il payera ses créanciers.

M. Canonge. Je ne conçois pas la création de bons proposés par M. J. Davis; j'y consentirais de tout mon cœur si elle contribuait, à la fois, à faire rentrer la ville dans ses fonds, et à aider M. Davis; mais ne connaissant pas ce que peut signifier cette création, il faut plus de développements à cette idée. M. Burthe. Je la conçois; la ville payerait les dettes de M. Davis, et resterait chargée de ses établissements. M. Rodriguez. Cette affaire est d'une trop grande importance pour être traitée à la hâte; je demande qu'un comité soit nommé, pour connaître à fond les propositions de M. Davis.

M. White. Je m'oppose à cette nomination; et je ne conçois pas comment le conseil irait perdre son temps à discuter une proposition inadmissible. Les finances de la ville ne permettent pas qu'elle entre dans aucun arrangement onéreux. Elle n'a que sa rente dans ses fonds, et qu'elle en poursuive le recouvrement. M. Canonge. Certainement nous ne devons pas nous transformer en directeurs de théâtre ou de bals. Je me dois à moi-même de ne pas admettre une pareille supposition, mais le moment est arrivé de nous exécuter, ou de voir M. Davis s'exécuter. Il faut donc l'exécuter par tous les moyens possibles. Cependant, le Conseil va-t-il faire vendre le théâtre? Le théâtre se vendra-t-il? Et faut-il que le Conseil contribue à la destruction du seul établissement qui puisse offrir quelques délassemens honnêtes? Quoiqu'il en soit, il faut trouver le moyen d'accorder les intérêts de la ville avec la conservation du théâtre; et je pense qu'un comité y contribuerait puissamment. Ce moyen serait, être celui-ci: M. Davis consentirait à faire de nouveaux arrangements; il donnerait ses billets à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans, endossés par une personne solvable; en réservant à la ville son hypothèque, qui serait renouvelée. Les sommes devant être payées à des échéances positives, seraient uscomptées à un intérêt de 8 pr. 100, que supporterait M. Davis. Ce moyen réussirait d'autant mieux que M. Davis, qui est adroit, et qui a donné des bénéfices pour recréer sa salle, pour changer ses lustres, en donnant aussi pour payer ses échéances; et que nous mêmes nous nous empresserions de contribuer à ses rendes fructueux. Par ce moyen, dis-je, nous parviendrions à faire rentrer, dans nos coffres, l'argent qui nous est dû, sans ruiner M. Davis; et nous conserverions un établissement qui contribue aux plaisirs du public! En conséquence, je pense qu'un comité doit être nommé pour s'entendre avec ce gentleman; c'est lui donner une telle facilité qu'il est impossible qu'il n'y consente pas.

M. White. Je seconde la proposition de M. Canonge; je pense que le moyen qu'il propose est très-convenable; mais l'intérêt est peut-être un peu fort à 8 pr. 100; je crois qu'on pourrait le réduire à 6 pr. 100. La nomination d'un comité est adoptée; il est composé de MM. Rodriguez, Canonge et White. (La suite au numéro prochain.)

FEUILLETON.

SPECTACLE.

Il paraît que les justes observations que l'on a faites sur la tiédeur du public pour le spectacle, ont produit quelque effet. Jeudi, il y avait beaucoup plus de monde qu'il n'y en a eu, les Dimanches exceptés, depuis l'ouverture du Théâtre: quelques dames s'y sont montrées, et elles n'ont pas, je le gage, regretté leur soirée. Le sujet du poème n'étant qu'un objet secondaire dans l'opéra, il est inutile de parler du roman dont on a tiré la pièce qu'on a représentée avant-hier; il a été jugé depuis long-temps et en dernier ressort, par les amis de la saine littérature. La musique du Solitaire est pleine de grâce et de fraîcheur. Les acteurs, en général, méritent des éloges; et particulièrement Mme. Milon qui, par la netteté de son chant et la pureté de sa voix, a enlevé tous les suffrages et a eu l'honneur de la soirée. Le chœur de la chanson bachique et celui du 2me acte, ont été rendus avec beaucoup d'ensemble. Mme. Alexandre serait-elle lassée de nos applaudissements? Sa voix s'affaiblit, son jeu n'est plus le même; elle sait cependant combien le public aime à lui rendre justice. MM. les musiciens méritent aussi leur part d'éloges, surtout pour la précision et l'ensemble avec lesquels ils ont exécuté, Dimanche dernier, le chef-d'œuvre de l'immortel Weber. La bluette qui a terminé le spectacle, a dissipé les sombres idées du Solitaire. L'esprit national a éclaté dans les couplets du

grenadier français, qui ont été couverts d'une triple salve d'applaudissements. Espérons que les soins que se donne l'Administration pour plaire au public, seront couronnés de succès; et qu'au lieu de cette nuit décourageante, le Théâtre offrira, dorénavant, des réunions brillantes et nombreuses. L'HEMITE.

Aventures singulières, d'un voyageur.

A Saint-Yago, l'une des îles du Cap-Vert. Un vaisseau hollandais de la compagnie des Indes-Orientales, après quatre jours d'une tempête affreuse, relâche à Saint-Yago, la plus grande des îles du Cap-Vert. Une chaloupe fut envoyée à terre, pour faire de l'eau; quelques passagers, cédant au désir de parcourir un sol qui offrait à leurs yeux toutes les richesses de la végétation la plus brillante, à une époque de l'année (on était alors au mois de décembre) où l'Europe est, presque partout ensemble sous les neiges, descendirent dans l'île. Se mêlant aux nègres indigènes avec qui l'équipage venait de commercer, les hommes qui montaient la chaloupe, laissèrent sur le rivage les armes qu'ils avaient apportées, afin de rouler plus commodément les tonneaux qu'ils se disposaient à y amener. Témoin de cet imprudence, les nègres se saisirent des armes, les tournant contre leurs propriétaires, et les menaçant de les tuer, s'ils font la moindre résistance. Désarmés et dispersés, ils se virent contraints de céder, et furent en un clin-d'œil dépouillés de leur argent, de leurs vêtements et même de leur linge; et une culotte, des souliers, un chapeau échappèrent seuls à l'avidité de leurs ennemis. Dans un si triste état, ils se hâtèrent de regagner la chaloupe; mais le patron, effrayé de leur sort, avait poussé au large, sans attendre tous ses hommes, et gagnait à force de rames le vaisseau, qui était mouillé à un mille du rivage. Parmi les malheureux que la pusillanimité du patron de la chaloupe laissait abandonnés sur cette terre inhospitalière, se trouva l'auteur du récit qu'on va lire. Réuni à trois de ses compagnons, deux Français et un Flamand, qui l'infortuné fit ses amis, ils prirent une résolution commune, et s'avancèrent au hasard dans le pays. Le jour commençait à baisser, lorsqu'une personne de haute taille, et qui, par son costume, eût paru un peu plus tard comme un fantôme, s'offrit à eux. C'était une négresse, enveloppée dans une espèce de serpillière. Elle témoigna quelque surprise à l'aspect d'hommes blancs dans une nudité presque complète; et comprenant par leurs signes qu'ils demandaient l'indication de la ville la plus voisine, elle repeta plusieurs fois: Ribeira-Grande; en leur montrant du doigt une éminence, vers laquelle ils dirigèrent leurs pas. A peine l'avaient-ils franchie, qu'un des voleurs, qui les poursuivait à toutes jambes, les atteignit, et se mit à examiner d'un oeil scrutateur le peu de vêtements qui leur restait encore. Le Flamand portait une culotte courte sous son pantalon. Le nègre, après avoir fouillé, lui fit comprendre qu'il y avait du superflu dans son habillement. Il fallut livrer le pantalon, un couteau, et un peu d'argent qu'il fut impossible de dérober aux regards de l'impitoyable voleur. En dédommagement, il promit aux malheureux qu'il dépouillait ainsi de leurs dernières ressources, de les escorter pendant une partie du chemin. Non loin du lieu de ce dernier accident, ils trouvèrent un village où leur frison de guide les avertit de ne pas faire de bruit, leur donnant lui-même l'exemple des précautions à prendre. Il traversa cet endroit d'un pas aussi léger que rapide, craignant peut-être que la police ne lui demandât compte de sa conduite envers eux; et les quitta, après leur avoir indiqué le chemin de Ribeira-Grande, par des signes qu'un brillant clair de lune permettait de voir distinctement.

Accablés de fatigue et de faim, (dit l'auteur, dont je prends ici le récit, parce que les événements qui vont suivre le concernent presque uniquement), nous primes le parti de passer la nuit en route, et n'ayant pas de choix à faire, nous nous arrêtâmes sur un terrain couvert de cailloux pointus et de plantes épineuses. Je fus quelque temps sans pouvoir fermer les yeux; le souvenir des heureux jours de mon enfance se retraçait trop vivement à mon imagination pour ne pas prolonger mon insomnie. C'était la veille de Noël, cette époque était marquée, dans mon pays, par des réjouissances auxquelles je m'imaginai ne devoir plus jamais prendre part. Errant, sans asile, sans vêtement, je me voyais couché au milieu des roches, dans une contrée lointaine, tandis que ma famille pleurait peut-être amèrement l'absence d'un fils et d'un frère chéri. Cependant, un sommeil profond succéda à ces tristes réflexions; malgré la dureté de notre couche, mes compagnons et moi, nous ne fûmes réveillés que par l'impression d'un soleil trop ardent pour nos corps, qui la recevaient à nu pour la première fois. Après nous être mutuellement tirés les épines du doset des côtés, nous nous remîmes en marche, et nous entrâmes au milieu du jour dans la ville de Ribeira-Grande, que baignent les flots de la mer. Dans ce moment, neuf chanoines se rendaient à la cathédrale pour entendre la grand'messe avec plusieurs autres ecclésiastiques. Frappés de notre misérable situation, ils s'arrêtèrent et nous firent signe d'approcher. Deux seulement étaient blancs, les autres de sang mêlé, et le bas-chœur était exclusivement composé de mulâtres et de nègres. Un des chanoines, qui parlait assez facilement le français, nous adressa, dans cette langue, mille questions sur nos aventures; puis, apprenant que j'entendais le latin, il me traita avec une distinction toute particulière. La curiosité attira vers nous une foule d'étudiants, de noirs, qui nous entourèrent aussitôt, que le clergé nous eût quittés pour entrer dans l'église. Le plus distingué d'entre

eux, nommé Nicolas Cabral, me fit grand plaisir en m'offrant un déjeuner dont mon estomac avait le plus pressant besoin. Des goyaves, des cocos, des bananes, des ignames composèrent pour moi l'un des meilleurs repas de ma vie. Lorsqu'il fut achevé, mon hôte me conduisit à l'église, j'y retrouvai le chanoine qui m'avait le premier adressé la parole en français, et qui me proposa de le suivre à sa demeure. Il se nommait don frère d'Andrade. Sa maison était l'une des plus considérables de la ville, quoiqu'elle n'eût qu'un rez-de-chaussée. Après quelques minutes d'entretien sur la situation de l'Europe, il me surprit beaucoup en m'offrant le toit et la table. Pour moi, dit-il, dix, vingt personnes de plus à nourrir ne sont pas une affaire; j'ai gardé, pendant ces années entières, plusieurs Européens qui s'étaient échappés de leurs vaisseaux. J'acceptai avec empressement l'offre obligeante du chanoine. Mon logement fut de suite assigné; il se composait de deux chambres garnies, toutes deux d'un petit banc, d'une table, d'un bois de lit couvert d'une natte de jonc appelée estère, et de quelques colliers fermés à clef. Ce modeste réduit, dit parait et parut en effet magnifique à l'homme qui, la nuit précédente, n'avait su où reposer sa tête. La suite au numéro prochain.

Les prix et une partie des remarques sont tirés du Prix-Courant de M. Willis.

PRE-COURANTS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Table of market prices for various goods including flour, oil, sugar, and other commodities. Columns list item names, units, and prices.

Large table of market prices for various goods including flour, oil, sugar, and other commodities. Columns list item names, units, and prices.